



fadoq

VÉLO

GAGNER À S'AMUSER



Région
des Laurentides

VÉLO-RANDONNÉE CHRONOMÉTRÉE

Puisque la route utilisée pour cette épreuve ne sera pas fermée à la circulation pour les véhicules, vous devez considérer que les véhicules ont la priorité sur la route. Des bénévoles sont assignés au contrôle de la circulation (véhicules et vélos). Il se peut que vous soyez obligés, pour assurer votre sécurité, de ralentir ou même d'arrêter pour laisser passer un véhicule. Avec un départ des participants aux 30 secondes, il n'y aura pas de formation de pelotons.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- Les résultats des compétiteurs ne pourront être divulgués avant la remise des médailles pour fin de vérification;
- Afin qu'une compétition ait lieu, il doit y avoir lors de l'inscription des clubs, au moins 3 équipes différentes pour chacune des catégories et/ou disciplines;
- Les médailles seront décernées pour les trois meilleurs temps par catégorie d'âge ceci basés sur la différence entre l'heure de départ et celle d'arrivée.

DIRECTIVES

- Seuls les participants et les arbitres sont admis dans l'aire de départ/arrivée;
- Les vélos doivent être bien rangés lorsqu'ils ne sont pas utilisés;
- Vous ne pouvez faire votre randonnée chronométrée torse nu;
- Le port du **casque protecteur est obligatoire et doit être attaché**;
- Le trajet de la randonnée chronométrée consiste en un parcours de 23 km ou un de 46 km;
- Il est interdit de demeurer dans la roue d'un(e) autre cycliste (**pas de « drafting »**);
- Le départ de la randonnée sera donné individuellement à intervalle d'une minute. L'ordre de départ se fera selon la distance (63 puis 31.5 km), le sexe (femmes puis hommes) et la catégorie d'âge (50 à 59 ans et 60 ans et +) Les participants seront responsables de se présenter à la ligne de départ à l'heure qui leur aura été assignée. Faute de quoi ceux-ci pourront se voir refuser le départ.